

APLA CONDITIONS GÉNÉRALES ACCUEILS

PASSERELLE et JEUNESSE 2021

COMMUNES AUX ACCUEILS

1. IMPLANTATION DES ACCUEILS

L'accueil de loisirs jeunesse « Studio Jeunesse » est implanté 21 place de l'Echanson, 49112 Verrières-en-Anjou. L'accueil de loisirs passerelle est implanté rue des vignes, 49112 Verrières-en-Anjou

Contact : APLA, 21 place de l'Echanson, 49112 Pellouailles Les Vignes, commune déléguée de Verrières-en-Anjou.

Tél : 02 41 76 19 15

Mail : accueil@asso-apla.fr
www.asso-apla.fr

Tél de l'accueil de loisirs passerelle pendant les horaires d'ouverture :
02 41 76 76 25

2. INSCRIPTIONS

L'inscription à l'accueil de loisirs implique l'acceptation des conditions générales ci-après.

a. Conditions

Les jeunes peuvent être accueillis dès la classe de CM2 sur la passerelle ou dès leur scolarisation au collège sur la jeunesse.

L'inscription préalable par écrit (et non par téléphone) est obligatoire en complétant le dossier administratif annuel (Disponible sur le blog : www.asso-apla.fr, sur demande par mail à accueil@asso-apla.fr ou à retirer au siège de l'APLA)

Pour les accueils de loisirs jeunesse et passerelle, une inscription à l'activité est possible.

b. Inscription annuelle

Un dossier administratif annuel, valable du 1^{er} juillet année n jusqu'au 30 juin année n+1, complet et dûment rempli, sera nécessaire :

- Dossier enfant signé
- Règlement de la cotisation familiale annuelle
- Attestation du quotient familial
- Attestation de la responsabilité civile de l'enfant

Nb : il s'agit du dossier élaboré pour les activités d'été.

Toutefois, vous devez signaler tout changement d'informations portées sur ces fiches.

Le dossier administratif sera complété pour chaque nouvelle présence par :
le bulletin d'inscription

c. Partenariat CAF

La CAF participe financièrement au fonctionnement de l'accueil de Loisirs. Par l'acceptation de la famille (cf dossier enfant/famille) l'APLA utilise l'appli Consultation des Données Allocataire pour connaître leur Quotient Familial via le compte Cdap.

Les familles ont l'obligation d'informer les services de la CAF et l'APLA de tout changement de situation pour l'actualisation du Quotient Familial.

3. SORTIE ET ACCOMPAGNEMENT

Un jeune est autorisé à partir seul sauf demande écrite par les parents ou responsable précisant les personnes autorisées à venir récupérer le jeune.

4. SANTE

Toute prise de médicament devra obligatoirement être accompagnée de son ordonnance. Les médicaments et l'ordonnance devront être remis à la personne responsable de l'accueil.

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS PASSERELLE 9-11 ANS ET JEUNESSE 12-17 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions pour le mercredi qui suit sont possibles :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures
- A l'Espace Loisirs pour l'accueil de loisirs passerelle : le mercredi de 17h à 18h30.
- Au Studio jeunesse le mercredi de 16h à 18h.

Après le samedi 12 heures, pour le mercredi qui suit ce sera en fonction du nombre de places restantes et uniquement de :

- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr
- Au Studio Jeunesse : le mercredi dès 14h. via les bulletins d'inscription téléchargeables sur le blog www.asso-apla.fr à remettre à l'APLA

b. Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture chaque fin de mois

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les délais ci-dessous :

- Par courrier à remettre à l'APLA avant le vendredi 12 heures.
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr jusqu'au samedi 12 heures

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

L'accueil de loisirs fonctionne de 14h à 18h. La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES PASSERELLE 9-11 ANS ET JEUNESSE 12-17 ANS

1. INSCRIPTIONS

a. Lieux, horaires et délais

Les inscriptions se feront sur remise en main propre du dossier administratif et du bulletin d'inscription.

Les inscriptions sont possibles suivant les dates et horaires indiqués dans les supports de communication (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr) pour chaque période de vacances.

Au-delà de ces dates, ce sera uniquement en fonction du nombre de places restantes jusqu'au matin même.

b. Paiement

Le paiement se fera à l'inscription sauf pour les paiements par prélèvements qui se feront à la fin de chaque période de vacances.

2. DESISTEMENT

Tout désistement se fera par écrit daté en respectant les dates et horaires indiqués dans les supports de communications (plaquette, affichage et blog www.asso-apla.fr)

- Par courrier à remettre à l'APLA ou en main propre au Studio Jeunesse
- Par messagerie électronique : accueil@asso-apla.fr

Tout désistement respectant ces délais fera l'objet d'un avoir.

Passé ces délais, les absences aux activités ne feront l'objet d'aucune compensation, avoir ou remboursement.

Cas particuliers :

Les journées d'absence feront l'objet d'un avoir uniquement que dans certains cas et sur présentation d'un certificat (médical, d'hospitalisation, de décès).

3. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires de fonctionnement sont indiqués pour chaque période de vacances et en fonction de la programmation dans les supports de communication (plaquette, affichage, blog www.asso-apla.fr). La présence du début de l'activité jusqu'à la fin est exigée.

Pour l'accueil libre de 16h à 18h, seule une demande écrite par les parents ou responsable précisant les horaires de départ enlèvera se caractère libre.



L'ASSOCIATION
PELLOUAILLAISE
DE LOISIRS
ET D'ANIMATION

APLA – 21 place de l'Echanson – 49112 Verrières en Anjou
Tél : 02 41 76 19 15 – Courriel : accueil@asso-apla.fr

